

Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales

CAHIERS DU LAREPPS

04-03

Contributions de l'économie sociale au renouvellement des politiques et des pratiques dans le domaine de l'insertion socioéconomique au Québec, de 1983 à 2003

Par

Gérald Larose, Yves Vaillancourt, Geneviève Shields et Muriel Kearney

École de travail social

Université du Québec à Montréal

**© LAREPPS/UQÀM
Avril 2004**

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2004
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2004

ISSN 1490-8069

Avant-propos

Ce texte a été d'abord présenté au forum canadien « De la sécurité du revenu à l'emploi » — The National Forum on Welfare to Work —, qui s'est tenu à St-Jean, Terre-Neuve, du 16 au 18 novembre 2003, qui a réuni une centaine de personnes en provenance de différentes provinces canadiennes. Une délégation d'une quinzaine de chercheurs et de membres de la société civile actifs dans le domaine de l'insertion au Québec ont en effet pris part à cet événement, organisé par un comité d'experts en politiques sociales provenant de Terre-Neuve, du Québec, de l'Ontario et du Manitoba, et organisé par le Community Services Council of Newfoundland and Labrador. Plusieurs membres du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) ont participé à ce forum, dont les auteurs de ce texte, qui sont concernés par l'insertion socioprofessionnelle et les initiatives du tiers secteur. Gérald Larose et Yves Vaillancourt, tous deux professeurs à l'École de travail social et respectivement directeur adjoint et directeur du LAREPPS, s'intéressent aux politiques publiques liées à l'emploi. Geneviève Shields et Muriel Kearney, étudiantes de deuxième cycle, dédient leur mémoire à ce domaine des politiques sociales. Pour ce texte, la recherche et la première version ont été faites par Geneviève Shields et les autres signataires ont ajouté leur contribution par la suite. Par ailleurs, ce forum était une occasion privilégiée de poursuivre le dialogue amorcé avec les autres provinces canadiennes, en 2002-2003, grâce à une subvention de Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Résumé

Depuis 1983, plusieurs organismes communautaires se sont développés à partir de nouveaux besoins émergents et mobilisés autour de l'insertion socioprofessionnelle et économique des personnes sans emploi. L'apparition de ces nouvelles pratiques ainsi que la reconnaissance formelle de l'économie sociale, en 1996, a fait en sorte de créer une nouvelle dynamique de développement et de réponses aux besoins, spécifique au Québec. Les auteurs présentent ici la genèse et les réformes qui caractérisent ce modèle particulier et trace le portrait des dispositifs et des pratiques qui le sous-tendent, tel qu'on les retrouve en 2003. On y aborde également les grands enjeux de l'heure, liés plus spécifiquement aux types de relations tendues qui s'instaurent entre les services publics d'emploi et les organismes communautaire d'insertion ou de développement de l'employabilité. Finalement, le lecteur est invité à réfléchir aux conditions inhérentes à la démocratisation des services dans le domaine des politiques publiques touchant la main-d'œuvre et l'emploi.

Table des matières

Avant-propos	i
Résumé	i
Table des matières	ii
Liste des abréviations et acronymes	iii
Introduction	1
1. Définition et réalité de l'économie sociale	3
2. Genèse et émergence d'un modèle spécifique au Québec	5
2.1 Le virage économique des mouvements sociaux à partir de 1983	5
2.2 Avant le Sommet pour l'emploi de 1995 : le capharnaüm de l'aide à l'emploi.....	7
2.3 Le Sommet sur l'Économie et de l'Emploi de 1996 : un tournant historique	8
2.4 Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi	11
3. Typologie des formes de contribution de l'économie sociale	13
3.1 Organismes et institutions de développement économique local.....	14
3.2 Pratiques d'insertion socioprofessionnelle et de développement de l'employabilité	14
3.3 Les organismes de défense de droits des sans-emploi.....	17
4. Les enjeux liés à l'institutionnalisation des relations entre l'économie sociale et le secteur public dans le champ de l'insertion et de la formation professionnelle	19
4.1 Partenariat ou tutelle?	19
4.2 La négociation des ententes et des modalités d'évaluation: un test délicat pour le partenariat?.....	20
4.3 Quelle forme de reconnaissance au chapitre de la prévention?.....	20
4.4 Vers une démocratisation des services de main-d'œuvre?.....	21
Conclusion	23
Bibliographie	26
Annexe A	31
Annexe B	34

Liste des abréviations et acronymes

ACREQ	Association des clubs de recherche d'emploi du Québec
ARUC-ÉS	Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale
CDEC	Corporation de développement économique communautaire
CEIQ	Collectif des entreprises d'insertion du Québec
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
COCDMO	Coalition des organismes communautaires en développement de la main-d'œuvre
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail
CRD	Conseil régional de développement
CRISES	Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats
CRPMT	Commission régionale des partenaires du marché du travail
CSN	Centrale des syndicats nationaux
FCPASQ	Front commun des personnes assistées sociales du Québec
FFQ	Fédération des femmes du Québec
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
FTQ	Fédérations des travailleurs et des travailleuses du Québec
LAREPPS	Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales
OSBL	Organisme sans but lucratif
PAMT	Politique active du marché du travail
PLACEE	Plan local d'action concertée pour l'économie et l'emploi
RCJEQ	Réseau des Carrefours Jeunesse-emploi du Québec
RQuODE	Regroupement québécois des organismes de développement de la main-d'œuvre
RSSMO	Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SQDM	Société québécoise de développement de la main-d'œuvre

Introduction

La récession de 1981-1982 a ébranlé les fondements de l'État-Providence au Canada. Au Québec comme dans plusieurs provinces, on a assisté au début d'une profonde remise en question du modèle d'intervention reposant essentiellement sur l'action et la responsabilité du secteur public. Cette préoccupation a atteint son apogée au milieu des années 1990 au moment où on s'apprêtait à rapatrier au Québec certains programmes fédéraux de formation de la main-d'œuvre et à impulser une importante réforme de la sécurité du revenu. Ces changements n'ont pas manqué d'ébranler les politiques et pratiques qui prévalaient avant 1995 en matière de formation de la main-d'œuvre et d'insertion socioprofessionnelle des prestataires de la sécurité du revenu. Désormais, le développement de la main-d'œuvre ainsi que la révision des pratiques d'assistance auprès des sans-emploi sont devenus des orientations prépondérantes dans la conception des politiques publiques liées à l'emploi et l'aide sociale. Au Québec, comme dans les autres provinces, on s'est retrouvés confrontés à la nécessité de réformer en profondeur les stratégies d'intervention, en ayant pour objectif de miser davantage sur des mesures actives d'aide et de soutien à l'emploi.

Cependant, les initiatives québécoises qui ont pris forme dans ce nouveau contexte institutionnel ont été davantage orientées vers l'implication des acteurs de la société civile par l'intermédiaire d'organismes à but non lucratif. Voilà une exception propre au Québec, diront certains analystes, puisque la majorité des provinces ont préféré miser sur les organisations du secteur privé ou sur une combinaison d'organisations du secteur privé et du secteur à but non lucratif (Gorlick et Brethour, 1998). C'est justement cette configuration particulière dans l'activation de la politique de main-d'œuvre québécoise qui nous amène à examiner l'apport de l'économie sociale dans le renouvellement des formes d'intervention auprès des sans-emploi. Notre compréhension des transformations des politiques de formation de la main-d'œuvre et de « Welfare to Work » survenues au Québec au cours des 20 dernières années nous incite à faire l'hypothèse que les initiatives de l'économie sociale ont été porteuses d'innovations sociales importantes dans ce domaine de politiques publiques au Canada. Ces innovations québécoises, tout en étant originales sur la scène canadienne, le sont moins sur la scène internationale. En effet,

elles trouvent des correspondances en contexte nord-américain et européen comme en témoignent nombre de recherches qui s'apparentent aux nôtres sur les relations entre l'État et le tiers secteur aux États-Unis (Austin, 2003; Sommerfeld et Reisch, 2003) et en Europe (Spear *et al.*, 2001).

Dans cet article, en nous appuyant sur des recherches récentes menées au Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), à l'Alliance de recherche université-communauté en économie sociale (ARUC-ÉS) et au Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES), nous dresserons un portrait général des transformations du contexte institutionnel ayant présidé à la réforme majeure des années 1990, en mettant l'accent sur la tentative d'introduire une nouvelle forme de gouvernance plus démocratique au sein des institutions qui interviennent au Québec dans le champ de la formation de la main-d'œuvre et de l'insertion socioprofessionnelle. Cette nouvelle forme de gouvernance se reconnaît au fait qu'elle confère une place plus grande à la participation de la société civile, notamment, des acteurs de l'économie sociale, en ce qui concerne la définition des orientations et la mise en œuvre des politiques publiques dans ce domaine. Pour illustrer ces changements, nous examinerons plus précisément les différents dispositifs issus de l'économie sociale qui ont pour mission d'aider et d'accompagner les individus dans un « parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi » (MSR, 1996). À cet effet, nous structurerons notre article en quatre parties. Dans une première, nous donnerons la définition de l'économie sociale utilisée dans le texte et livrerons quelques données sur la présence concrète de l'économie sociale au Québec. Dans une deuxième partie, nous reviendrons sur le *background* historique qui permet de cerner l'émergence, le développement et la reconnaissance publique des pratiques de l'économie sociale dans le champ de l'insertion au cours des 20 dernières années au Québec. Dans une troisième partie, nous dresserons un inventaire des principales filières d'économie sociale présentes dans les pratiques et les politiques d'insertion socio-économique des sans-emploi. Puis, dans une quatrième partie, nous identifierons quelques enjeux touchant les relations entre l'État et l'économie sociale dans le domaine des politiques et pratiques d'insertion et de formation de la main-d'œuvre. Enfin, en conclusion, nous fournirons une synthèse de notre propos.

1. Définition et réalité de l'économie sociale

La définition de l'économie sociale que nous retenons repose sur le consensus réalisé entre les acteurs socio-économiques et politiques présents au Sommet sur l'Économie et l'Emploi de l'automne 1996, à partir d'une proposition faite par le Chantier de l'économie sociale (1996). En effet, c'est à ce Sommet socio-économique que les participants et le gouvernement du Québec ont convenu de reconnaître l'apport spécifique de l'économie sociale en retenant une définition et en appuyant une douzaine de projets concrets qui ont été, dans les années ultérieures, soutenus par les pouvoirs publics (Vaillancourt et Tremblay, 2002; Vaillancourt, 2003). Essentiellement, la définition présentée par le Chantier de l'économie sociale et retenue au Sommet repose sur les caractéristiques et objectifs suivants:

- la mission et les finalités recherchées par les organisations reposent sur le service aux membres et aux collectivités plutôt que sur la primauté des profits;
- la gestion est autonome par rapport à l'État;
- un processus de décision démocratique qui implique à la fois les usagers et les travailleurs;
- les personnes priment sur la répartition du capital;
- la responsabilité individuelle et collective, la participation et l'empowerment constituent les principes moteurs de l'action. (Chantier de l'économie sociale, 2000 : 5).

Cette définition large et inclusive, influencée par des auteurs belges, met en lumière le caractère novateur lié aux valeurs et principes qui sous-tendent cette nouvelle articulation entre viabilité économique et satisfaction des besoins sociaux des individus et des communautés. L'économie sociale comprend, entre autres, des associations (ou organismes communautaires), des coopératives de diverses sortes et des mutuelles (Quarter, Mook et Richmond, 2002 : chap. 2; Vaillancourt et Tremblay, 2002; Vaillancourt, Aubry et Jetté, 2003). On retrouve des initiatives de l'économie sociale, notamment, dans les secteurs des services de garde à la petite enfance, de l'habitation communautaire, de l'aide domestique, de la transformation des déchets, des médias

communautaires, du tourisme social, de la culture, de la santé mentale, de l'alimentation, de l'exploitation forestière, de l'insertion socio-économique, etc.

L'économie sociale, au Québec comme ailleurs, comprend des générations plus anciennes (ex. : le mouvement des caisses Desjardins et d'autres composantes plus récentes, ce qui fait qu'on utilise souvent l'expression « nouvelle économie sociale » pour désigner les initiatives apparues depuis les années 1970. Lorsqu'on tient compte de notre définition large et des composantes anciennes autant que nouvelles, le secteur de l'économie sociale au Québec représente approximativement 160 000 emplois et 7 % du PIB (Vaillancourt *et al.*, 2004)¹. Elle constitue donc une dimension importante de l'économie réelle de plusieurs régions du Québec.

Dans le champ de la formation de la main-d'œuvre et de l'insertion au travail des sans-emploi, nous constatons que diverses formes de contributions de l'économie sociale participent à la transformation des programmes et modèles d'intervention. Dans toutes les régions du Québec, ces transformations s'appuient notamment sur des principes de développement local au sein desquels se trouvent une diversité de groupes communautaires spécialisés dans l'insertion et le développement de l'employabilité des clientèles sans-emploi présentant des difficultés (Favreau et Lévesque, 1996; Favreau dans Spear *et al.*, 2001; Comeau, *et al.*, 2001; Assogba, 2000). L'influence de ces dispositifs d'insertion va de pair avec l'action des groupes de défense de droits, puisque c'est l'ensemble des actions de ces acteurs de la société civile qui permet de modifier les politiques d'emploi et d'assistance dans le sens d'un gain démocratique et d'un plus grand pouvoir au niveau des collectivités locales. Cet apport des organismes de défense de droits a été bien mis en lumière dans la démarche exemplaire du Collectif pour un Québec sans pauvreté, qui s'est déployée depuis 1997, et qui a été analysée avec finesse par Noël (2002).

¹ Ce chiffre de 160 000 emplois inclut 35 000 emplois reliés aux organismes communautaires qui sont soutenus par l'État québécois. L'inclusion de ces emplois et organismes dans les statistiques de la famille large de l'économie sociale nous apparaît importante dans le cadre de cet article dans la mesure où la grande majorité des initiatives de l'économie sociale que nous examinons dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle proviennent d'organismes à but non lucratif qui ne tarifent et ne vendent pas leurs services. Ces organismes communautaires font partie de ce que certains appellent « l'économie sociale non marchande ».

2. Genèse et émergence d'un modèle spécifique au Québec

Historiquement, au Québec, en raison notamment de la prégnance de la question nationale, la société civile a souvent manifesté son attachement aux valeurs de coopération et de solidarité et su mettre en œuvre des projets novateurs pour répondre aux besoins sociaux. Ainsi, cet apport innovant du mouvement communautaire et de l'économie sociale a souvent créé des initiatives qui ont, par la suite, été reconnues et institutionnalisées par les pouvoirs publics. On pense ici, aux garderies populaires ainsi qu'aux cliniques de santé communautaire. On pense également à l'apport de l'économie sociale dans l'émergence de nouvelles pratiques et politiques sociales visant à favoriser l'insertion sur le marché du travail de personnes socio-économiquement vulnérables.

2.1 Le virage économique des mouvements sociaux à partir de 1983

Nation minoritaire francophone en Amérique du Nord, la société québécoise se distingue par son désir de prise en charge par les citoyens de leur destinée. Des pratiques de soutien, des outils collectifs et des espaces de coopération ont été développés afin de concrétiser un projet de société par et pour les citoyens.

L'action communautaire traditionnelle a déployé ses premières initiatives socio-économiques en réponse à la rareté des pratiques d'accompagnement et de formation provenant des secteurs public et privé pour répondre adéquatement aux besoins des personnes sans-emploi. Ces initiatives étaient aussi une façon, pour les acteurs associatifs, de s'introduire dans la sphère économique, dans le but d'agir concrètement sur les conditions locales d'emploi. Elles s'inscrivaient aussi dans la recherche d'un modèle de développement capable de s'affranchir de la soumission à la seule logique marchande, sans pour autant s'en remettre à une approche purement étatique. Entre une vision d'un « tout au marché » ou d'un « tout à l'État », s'est dessinée une vision solidaire où l'État devient partenaire des communautés locales (Favreau, 2000; Vaillancourt, Aubry et Jetté, 2003 : chap. 1). Ainsi, la crise du début des années 1980 sera le moteur d'une forte remise en question des politiques sociales fordistes et permettra l'arrivée de nouvelles réponses innovantes pour tenter de faire mieux et

autrement (Favreau et Lévesque, 1996; Vaillancourt et Tremblay, 2002; Vaillancourt, 2003).

Dans les mouvements sociaux, cette crise a stimulé l'émergence d'une nouvelle forme de militantisme économique qui représente bien la prise de conscience collective qui surgit en regard de l'inadéquation des institutions socioéconomiques prévalant à cette époque. Le mouvement syndical, par exemple, n'a pas attendu que le gouvernement à lui seul s'affaire à redresser la situation économique en déclin. Par exemple, il a participé au développement des Corporation de développement économique communautaire (CDEC) et d'autres projets de développement local et régional. En 1983, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) a mis sur pied le *Fonds de Solidarité FTQ* afin de générer une nouvelle forme de capital d'investissement au Québec. La Centrale des syndicats nationaux (CSN) a également fondé, en 1996, le *Fondation CSN pour la coopération et l'emploi*. Ces nouvelles pratiques et institutions, portées par les mouvements sociaux dans un paysage économique redessiné par l'addition de nouveaux acteurs, témoignent de la recherche de nouvelles formes de gouvernance et de partenariat. Elles participent à la mise en place de nouvelles formes de régulation entre l'État, le marché et la société civile. De plus ces nouvelles pratiques d'investissement intègrent dans leur décisions des principes éthiques, environnementaux et sociaux qui respectent la pérennité et l'intégrité de la société québécoise (Comeau *et al.*, 2001).

C'est à partir de 1983-1984 que l'on verra émerger les toutes premières expérimentations de l'économie sociale dans le champ du développement et de la formation de la main-d'œuvre (Favreau et Lévesque, 1996). Ainsi, au fil des ans, une nouvelle génération d'organismes communautaires voit le jour et se développe partout au Québec. Ces organismes constituent de nouvelles filières de développement, soit le développement local et l'économie sociale (Comeau *et al.*, 2001). Ces nouveaux acteurs impliqués dans le développement et l'économie sociale ont gagné une forme de reconnaissance en matière d'accompagnement sur le plan de l'insertion au marché du travail. Ils se sont vus reconnus, puis soutenus financièrement, par les deux paliers de gouvernement qui partageaient, à l'époque, le mandat de développer l'employabilité ainsi que la formation de la main-d'œuvre. Il faut toutefois reconnaître qu'au départ ces actions communautaires ont suscité une certaine la méfiance de la part du ministère responsable de la sécurité du

revenu². D'entrée de jeu, cela n'a pas favorisé l'ouverture d'un dialogue constructif entre le ministère et les acteurs de l'économie sociale. Un tel dialogue aurait permis à l'État de reconnaître la contribution de l'économie sociale et, éventuellement, de s'en inspirer dans la recherche de nouvelles stratégies dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.

Entre 1984 et 1995, on remarque que le contexte socio-économique, au Québec, est traversé par deux logiques d'action dans le champ des pratiques assistancielles. D'une part, des citoyens s'impliquent au sein d'organismes communautaires pour tenter de trouver des alternatives à la crise de l'emploi et finissent ainsi par développer des initiatives salutaires qui contribuent à soutenir les sans-emploi et à résoudre en partie les effets pervers de la crise de l'emploi. D'autre part, les institutions publiques et leurs programmes en matière d'emploi et de sécurité du revenu ont de la difficulté à se départir d'une culture organisationnelle hiérarchique, centralisée et rigide. Une profonde remise en question est à l'ordre du jour, puisque ces institutions sont incitées à revoir leur stratégie pour répondre aux nouveaux défis qui se présentent (Robitaille, 2003).

2.2 Avant le Sommet sur l'Économie et l'Emploi de 1996 : le capharnaüm de l'aide à l'emploi

L'inadéquation qui caractérise le système de développement de la main-d'œuvre qui prévaut au Québec, au milieu des années 1990, est attribuable essentiellement à la dispersion des services ainsi qu'à la rigidité structurelle qui en émane. En effet, c'est à un véritable labyrinthe que se heurtent les entreprises, les intervenants, les chômeurs, les prestataires de la sécurité du revenu ainsi que toute personne sans emploi désirant obtenir un soutien lié à son intégration au marché du travail. Les services sont alors dispensés dans trois réseaux d'institutions publiques, répartis au sein des deux paliers de gouvernement (au Québec, les centres Travail-Québec et la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre; au fédéral, les centres d'emploi du Canada). Cette configuration complexe entraîne un lot de difficultés. La responsabilité de la réinsertion

² Dans les recherches que nous avons menées au LAREPPS sur l'apport de l'économie sociale dans divers domaines de politiques sociales au Québec, nous avons souvent eu l'occasion de noter la plus grande ouverture du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'instauration de relations partenariales avec les acteurs de l'économie sociale, comparativement à la moins grande ouverture du ministère de la Sécurité du revenu.

demeure floue, le rôle inégal des institutions ainsi que les disparités territoriales dans la prestation de services semblent représenter des obstacles majeurs. Tout cela, sans compter l'existence d'une jungle de mesures (au nombre de 112) et de programmes, ayant pour effet de réduire le travail des agents d'aide des réseaux publics à la gestion de multiples règles administratives et mesures de contrôle (MSR, 1996; Conseil de la santé et du bien-être, 1996; Robitaille, 2003; Dufour, Boismenu et Noël, 2003).

En plus d'être inefficace pour le développement de l'emploi et l'insertion des personnes sans-emploi, ce dispositif n'est pas propice aux innovations sociales. Le contrôle étatique, qui se fait particulièrement sentir au sein du réseau public provincial, limite l'autonomie et l'initiative des communautés locales en plus d'accorder très peu de moyens et de marges de manœuvre aux institutions publiques régionales et locales. Bref, on se retrouve en présence d'un système centralisé, hiérarchisé et bureaucratisé. Pour répondre aux besoins du marché du travail et agir sur l'offre de main-d'œuvre, le dispositif devra être substantiellement révisé.

2.3 Le Sommet sur l'Économie et de l'Emploi de 1996 : un tournant historique

C'est précisément lors du Sommet sur l'Économie et l'Emploi, en 1996³, que le gouvernement du Québec a entrepris de relancer l'emploi en sollicitant la participation et la contribution d'une diversité d'acteurs socio-économiques. Il faut prendre en note ici que le Sommet socio-économique de 1996 représente une innovation politique par rapport au modèle tripartite des sommets traditionnels expérimentés en Europe. Dans le modèle de concertation traditionnel, on se contente en effet de faire appel aux représentants de l'État, des syndicats et du patronat. Mais, dans le cas du Sommet de 1996, l'originalité de l'initiative provient de ce que la concertation entre divers partenaires sociopolitiques et socio-économiques ait pu être enrichie grâce à l'attribution de places, autour de la table de délibération, à des représentants d'un quatrième groupe d'acteurs provenant de la société civile, notamment du tiers secteur de l'économie sociale. Dans ce contexte, une nouvelle ère s'amorce et laisse présager un renouvellement

³ Lors de ce Sommet étaient conviés non seulement les acteurs traditionnels provenant des milieux gouvernemental, syndical et patronal, mais aussi des représentants des mouvements étudiants, écologiste, féministe et communautaire, sans oublier des représentants du secteur de l'économie sociale.

du régime québécois en matière de politique sociale et de développement économique. Tout cela se passe dans un contexte budgétaire contraignant marqué : à Ottawa, par la réingénierie brutale des politiques sociales fédérales, impulsée par le ministre des Finances, Paul Martin, au milieu des années 1990, qui a attisé le déséquilibre fiscal entre le fédéral et les provinces; à Québec, par la poursuite de l'objectif « déficit zéro », au cours des années 1996-2000 (Vaillancourt, Aubry et Jetté, 2003; Noël, 2003).

La réforme de la sécurité du revenu, amorcée en 1996, illustre bien l'esprit dans lequel a été repensé l'avenir de l'emploi et de l'économie au Québec avec une visée partenariale. La Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), mise sur pied par le gouvernement libéral de Robert Bourassa, en 1993, avait déjà amorcé un changement majeur appelé à avoir des incidences sur certains traits du modèle québécois. En effet, la SQDM, avec son mode particulier de gouvernance, se trouvait à convier des partenaires de la société civile (entreprises privées, syndicats, organismes communautaires) à participer aux côtés de représentants de l'État à l'élaboration de stratégies de formation et d'emploi de la main-d'œuvre. La participation des représentants des organismes communautaires de développement de l'employabilité au sein du conseil d'administration de la SQDM n'a pas obtenue aisément. Elle a été arrachée grâce aux pressions provenant de la Coalition des organismes communautaires en développement de la main-d'œuvre (COCDMO) et à l'appui de certaines composantes syndicales. Une nouvelle forme de gouvernance, qui se distanciat de l'approche de gouvernance traditionnelle, a pris naissance au Québec. Cette nouvelle gouvernance acceptait de prendre en compte les logiques collectives et associatives dans l'orientation du développement (Bourque, 2000; Lévesque, Bourque et Vaillancourt, 1999; Vaillancourt, 2003; Saint-Martin, 2001; Robitaille, 2003). Cependant, cette expérimentation d'une nouvelle gouvernance n'allait pas se produire sans générer des tensions entre la société politique et la société civile, tensions qui allaient s'exprimer au grand jour avec la crise de la SQDM à la fin de 1997 et au début de 1998.

En plein cœur d'une vaste réforme de la sécurité du revenu, la SQDM a enclenché un processus de rapatriement, au Québec, des pouvoirs fédéraux en matière de main-d'œuvre qui mènera à la création d'une nouvelle entité para-gouvernementale, Emploi-Québec, au lendemain de la signature de l'entente avec Ottawa, en décembre 1997. Pour

Saint-Martin (2001) qui a étudié la forme de gouvernance qui traverse la création et le développement de la nouvelle agence gouvernementale, cette dernière poursuivait à la fois des objectifs de déconcentration administrative et de décentralisation politique. Le remplacement de la SQDM par Emploi-Québec, en pleine turbulence générée par le rapatriement, à Québec, des anciens programmes fédéraux de formation de la main-d'œuvre, a entraîné la réorganisation des dispositifs institutionnels, notamment en fusionnant plusieurs d'entre eux, de façon à réorganiser les services de formation et d'employabilité offerts aux communautés locales comme s'ils devaient relever d'un guichet unique. En effet, les prestataires d'aide sociale furent intégrés à l'ensemble de la main-d'œuvre, le nombre de ministères et d'institutions publiques sont réduits de façon drastique en les fusionnant et les ressources humaines sont regroupées au sein d'une même agence, le tout en tentant d'introduire une gestion partenariale dans les objectifs de mise en œuvre.

Le défi est de taille et deux modèles de gouvernance se disputent l'orientation de cette réforme. En effet, on tente, d'une part, de favoriser une gestion associative qui implique la participation de nouveaux réseaux de partenaires et associations sectorielles, ce qui induit un nouveau partage des pouvoirs décisionnels. D'autre part, on s'emploie à réorganiser une structure étatique réfractaire à l'approche partenariale sur les plans administratif et politique. À la faveur de ces bouleversements résultent des tensions inévitables lorsqu'une nouvelle forme de gouvernance émerge et tente d'introduire des acteurs privés et associatifs à la fois dans la sphère de la fourniture de services et dans les processus de décisions stratégiques (Stoker, 1998).

En actualisant une nouvelle politique de développement local et en réformant celle de la sécurité du revenu, c'est un chantier sans précédent que l'on voit s'ériger avec le développement d'Emploi-Québec et des nouveaux leviers de développement local. Les difficultés inhérentes à la fusion des cultures institutionnelles en présence (sécurité du revenu, assurance-chômage, développement de la main-d'œuvre et développement économique local) représentent les grands enjeux liés à la concrétisation des nouvelles dispositions et orientations politiques.

Dans les relations qui se sont instaurées entre les travailleurs du dispositif public renouvelé et les collectivités locales, des tensions n'ont pas tardé à apparaître. D'une part, les acteurs étatiques ont dû se défaire d'une solide culture de contrôle héritée de trois décennies de gestion autoritaire de l'aide sociale, pour ouvrir le dialogue avec les acteurs du tiers secteur d'économie sociale plus habitués à favoriser l'*empowerment* des sans-emploi dans leurs pratiques d'insertion au sein des communautés locales. D'autre part, les acteurs du tiers secteur sont conscients des risques liés à l'institutionnalisation, soit celui de perdre de vue leur mission et d'être instrumentalisés par l'État dans un rapport de sous-traitance.

2.4 Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi

Intitulée « Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi », la réforme de la sécurité du revenu, amorcée en 1996, s'appuie sur un partage des responsabilités, articulé autour d'un principe de réciprocité, entre l'État, les individus et les communautés (MSR, 1996). Constatant l'échec des programmes de développement de l'employabilité des années 1980 et du début des années 1990, le gouvernement du Québec entend redéfinir les paramètres de l'intervention auprès des sans-emploi de façon à ce que les services puissent répondre aux besoins particuliers de chaque individu par un processus d'accompagnement permettant d'établir un projet de réintégration. Le parcours de la personne en cheminement apparaît ainsi comme un élément indispensable pour assurer la qualité de l'activation des mesures et programmes dans un tout nouveau système opérationnel. À cet effet, une coopération entre l'État et les organismes communautaires est souhaitée :

Ce renforcement de l'accompagnement des personnes devra également reposer sur l'établissement de rapports étroits entre les centres locaux et les organismes communautaires œuvrant sur le territoire afin que des services complémentaires à ceux des centres soient plus largement accessibles. (MSR, 1996 : 40).

Ce nouveau système laisse miroiter l'objectif de la décentralisation des services. Mais sur le terrain, on a souvent affaire à de la déconcentration plutôt qu'à de la décentralisation. Au niveau de l'ensemble du Québec, on institue la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) qui aura pour mandat de conseiller le ministre sur la définition

et les orientations de la politique de main-d'œuvre. Au palier régional, on institue également des Conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT) chargés d'identifier les priorités de leur territoire en matière d'emploi et de développement (voir annexe A). Mais c'est au palier local que foisonnent les changements les plus éloquentes.

En effet, le guichet unique, incarné dans les 150 Centres locaux d'emploi (CLE), entend travailler de pair avec les Centres locaux de développement (CLD) qui, eux, sont chargés d'impliquer les acteurs et élus locaux dans la définition d'orientations et de stratégies répondant aux besoins des localités. Paradoxalement, sur le plan local, le CLE, à la différence du CLD, n'est pas un organisme public muni d'un conseil d'administration. Par contre, son directeur général siège d'office à celui du CLD.

À ces nouvelles structures que sont la CPMT, les CRPMT et les CLE, se greffent une panoplie de dispositifs d'accompagnement, que nous convoierons d'appeler, dans ce texte, les organismes d'insertion et de développement de l'employabilité. Selon une étude du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, les organismes œuvrant dans le secteur de l'emploi et de l'insertion sociale constituaient pas moins de 40 % des organismes ayant vu le jour dans ce domaine entre 1995 et 2000 (CSMO, 2000). C'est donc dire qu'un nouveau champ d'intervention, en relation étroite avec l'État, s'inscrit depuis peu dans l'histoire du développement de l'action communautaire au Québec.

3. Typologie des formes de contribution de l'économie sociale

Depuis le rapatriement d'Ottawa à Québec des pouvoirs et mesures dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre et en vertu de l'*Entente de principe Canada-Québec relative au marché du travail*, ratifiée avec Ottawa, en 1997, le gouvernement du Québec se retrouve responsable du développement de l'ensemble des services et programmes d'aide à l'emploi (MAI, 1997). Au cours de l'année 2001-2002, 653,5 millions de dollars ont été transférés au Québec par Ottawa à même la caisse de l'assurance-emploi (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2002). Au cours de la même période, 131 millions de dollars sont destinés spécifiquement aux ententes de services conclues entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et les organismes d'insertion relevant du tiers secteur, identifiés comme des « ressources externes » (Secrétariat à l'action communautaire autonome, 2002).

Le rapatriement des sommes fédérales consacrées à la formation de la main-d'œuvre a profondément modifié l'ampleur de l'action du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dont le budget consacré aux ressources « externes », à la suite de ces ententes, a connu une hausse significative. Ainsi, en 1997-1998, 31 millions de dollars étaient alloués à ces ententes avec les ressources externes. L'année suivante, cette enveloppe a quadruplé et est passée à 125 millions de dollars. Cet investissement considérable dans un ministère qui n'a jamais réellement déployé de stratégies avec des intervenants externes aussi nombreux, aura une influence sur le processus d'appropriation des deux cultures. En effet, le défi de la réorganisation des services et des responsabilités des uns et des autres aura tôt fait d'introduire certaines tensions dans les rapports entre les organismes communautaires d'insertion et les services publics d'emploi. Nous reviendrons sur cet aspect dans la section sur les enjeux.

Afin d'illustrer notre bilan des 20 dernières années dans le champ de l'insertion socioéconomique au Québec, nous avons dressé un tableau des initiatives de l'économie sociale les plus significatives dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle, du développement de l'employabilité ainsi que de la défense des droits.

3.1 Organismes et institutions de développement économique local

Bien qu'ils ne fassent pas partie de l'économie sociale, les Centres locaux d'emploi (CLE) ainsi que les Centres locaux de développement (CLD) constituent, sur le plan local, des dispositifs publics étroitement liés à la mise en œuvre de la politique active du marché du travail. Les CLE sont appelés à actualiser les services d'Emploi-Québec et les CLD, pour leur part, sont chargés d'initier une concertation locale afin de déterminer un « plan local d'action concerté pour l'économie et l'emploi » (PLACÉE). Les CLD accordent également des subventions et des investissements aux initiatives des composantes « marchandes » de l'économie sociale.

De leur côté, les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) et les Sociétés d'aide au développement communautaire (SADC), davantage associées à la grande famille de l'économie sociale, permettent aux collectivités locales de prendre en main le développement économique de leur milieu en favorisant la concertation des acteurs. Ces deux formes d'aide au développement économique local ont ceci de particulier qu'elles instituent une nouvelle forme de gouvernance locale autour de fonds d'investissement et de développement.

3.2 Pratiques d'insertion socioprofessionnelle et de développement de l'employabilité

Depuis le début des années 1980, un nombre significatif d'initiatives communautaires relevant de l'économie sociale ont été reconnues par les pouvoirs publics en fonction de leur capacité de répondre aux besoins des chercheurs d'emploi, surtout les plus défavorisés. C'est ainsi qu'au fil du temps, une partie de ces initiatives ont été soutenues financièrement par l'État fédéral jusqu'en 1997, afin de réaliser des activités de développement de la main-d'œuvre complémentaires aux activités étatiques. C'est ainsi que l'on a pu constater l'importance croissante des organismes de développement de l'employabilité appartenant au Regroupement québécois d'organismes en développement de l'employabilité (RQuODE), des clubs de recherche d'emploi (CRE) ainsi que des services spécialisés de main-d'œuvre (SSMO) dans le champ de l'intervention auprès des chômeurs et des prestataires de la Sécurité du revenu. On remarque que l'action de ces organismes est influencée par les stratégies de ciblage des clientèles dans l'activation des

mesures. En effet, pour chacun des regroupements d'initiatives, il existe une particularité d'intervention qui leur est propre. Les 33 SSMO, par exemple, sont reconnus pour l'expertise développée en matière d'accompagnement des personnes handicapées, des personnes immigrantes, des femmes, ainsi que des jeunes en difficulté.

Les Carrefours jeunesse-emploi (CJE), quant à eux, se sont vus massivement investis par l'État québécois dès 1995, afin de constituer un vaste réseau d'organismes voués aux jeunes de 16 à 35 ans, un réseau qui ressemble de près à celui des Missions locales, en France. Issus d'une toute première expérience de mobilisation communautaire en Outaouais pour tenter de solutionner les difficultés liées à l'insertion et à l'emploi des jeunes de la région, les CJE se sont retrouvés rapidement dans un processus d'institutionnalisation dont le but était d'offrir, partout au Québec, des services et des pratiques alternatives adaptés aux besoins socioprofessionnels des jeunes (Assogba, 2000). En 2001-2002, les CJE du Québec recevaient un financement de base de près de 33 millions de dollars, en plus de certaines sommes additionnelles obtenues pour des projets spécifiques. Ce réseau comptait 106 organismes en 2003 (voir annexe B).

La constitution de ce vaste réseau dédié à l'emploi et à l'accompagnement des jeunes vers le marché du travail participe étroitement à la prolifération des services destinés à cette clientèle. Ainsi, à Emploi-Québec, on reconnaît que, dans toutes les régions, c'est près du deux tiers des ressources externes qui s'adressent spécifiquement aux jeunes (Emploi-Québec, 2000). Cet état de situation est directement lié au fait que le quart des prestataires de la sécurité du revenu qui participaient à des mesures actives entre 1998-1999 étaient âgés de moins de 25 ans et qu'au cours de la même période, plus de 155 millions de dollars avaient été alloués par Emploi-Québec spécifiquement pour la clientèle âgée de moins de 30 ans dont 114 millions ont été investis dans des activités de formation qualifiante. Bien sûr, notre objectif ici n'est pas de dresser un état de situation en regard de l'intervention catégorielle en direction des jeunes. Cependant, nous ne pouvons passer sous silence le fait que le Québec a développé une approche particulière en matière d'accompagnement et d'insertion des jeunes et que cette approche fait appel aux ressources de l'économie sociale. En outre, elle contribue à modifier certains paramètres de l'action gouvernementale en matière de coordination de la prestation de

services à travers les différents ministères afin de placer la personne au centre du processus (emploi, formation, santé et services sociaux, justice, etc.).

Les entreprises d'insertion (EI), regroupées au sein du Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ), une autre composante de l'économie sociale, quant à elles, étayent un modèle bien particulier d'aide à l'emploi. En effet, ces entreprises sociales offrent une formation dans un contexte de production afin de développer chez les participants des habilités de travail générales et spécifiques. Elles conjuguent leur mission d'insertion sociale à une forme d'autofinancement par l'intermédiaire d'activités marchandes. Pour les participants impliqués dans un parcours de requalification dans ce type d'entreprise, les activités de formation, l'accompagnement individuel et de groupe ainsi que la resocialisation dans un cadre de travail rémunéré représentent un tremplin efficace pour favoriser l'insertion économique (Landry-LaRue, 2003a et 2003b; Reuzé, Tremblay et Jetté, 2000; Guay, Corbeil et Descarries; 2002; Kearney, 2003).

En somme, les mesures actives relevant des organismes d'insertion appartenant au tiers secteur permettent aux individus de se mettre en mouvement dans un contexte où le soutien individualisé et adapté à l'ensemble des besoins se conjugue étroitement à une approche collective et respectueuse de l'adhésion libre des personnes dans les activités qui leur sont suggérées, quoique de plus en plus prescrites. Peu importe le type d'organisme d'insertion, un fait marquant demeure. Ces organismes se font référer par les pouvoirs publics les clientèles les plus vulnérables et les cas présentant des difficultés majeures. En d'autres mots, ce que l'intervention étatique n'est pas en mesure de solutionner, c'est souvent le tiers secteur qui en assume la responsabilité. Entre les besoins de plus en plus criants des clientèles et les exigences des ententes de services, les organismes doivent donc assumer leur mission tout en répondant aux exigences de l'efficience. À l'intérieur même de ces espaces intermédiaires entre la société civile et les pouvoirs publics d'emploi, la participation démocratique peut représenter à la fois une finalité et un moyen judicieux pour générer des pratiques d'intervention innovantes sur le plan du développement des personnes impliquées, mais aussi sur le plan du développement et de la revitalisation des territoires locaux (Leclerc et Béland, 2003). La démocratisation des services de main-d'œuvre peut alors apparaître comme une avenue

salutaire qui permet de respecter l'autonomie des acteurs en présence ainsi que leurs responsabilités.

3.3 Les organismes de défense de droits des sans-emploi

Les actions et revendications des mouvements sociaux québécois ont toujours joué un rôle incontournable dans la définition des politiques sociales et dans l'édification du projet de société dans son ensemble. Les contributions de certains d'entre eux, comme le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) ainsi que la Fédération des femmes du Québec (FFQ), ont souvent influencé la teneur des discussions relativement à la pauvreté et à la qualité de vie des citoyens les plus démunis. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a également sensibilisé les décideurs à la pauvreté plus spécifiquement sur la question du logement social et abordable.

La pauvreté, lieu commun des actions de mobilisation, a ainsi été investie historiquement par les mouvements sociaux afin de faire pression sur les autorités publiques pour influencer les décisions. La récente loi 112, adoptée en 2002, qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, trouve son origine dans cette large mobilisation des acteurs sociaux qui s'est déployée dans toutes les régions du Québec depuis 1997. En effet, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, qui est à l'origine de la mobilisation des acteurs sociaux, représente sans contredit la plus large coalition formée à ce jour pour lutter contre le problème de la pauvreté au Québec⁴. Le projet de loi proposé par le Collectif, grâce à un processus de délibération large et inclusif, démontre tout le potentiel citoyen pour l'édification d'une société plus juste et solidaire qui intègre, théoriquement du moins, la lutte à la pauvreté dans les plans d'action de tous les ministères. Selon Noël (2002), la loi 112 constitue un exemple éloquent de démocratisation du social puisqu'elle amène l'État à appuyer les propositions mises de l'avant par les acteurs sociaux.

La Coalition des organismes communautaires en développement de la main-d'œuvre (COCDMO) est, elle aussi, à sa façon, un regroupement de défense des droits inséparable

⁴ La coalition Solidarité populaire Québec, formée en 1984 et disparue au cours des années 1990, s'appuyait également sur la mobilisation large des mouvements syndical, communautaire et populaire.

des changements d'orientation dans l'activation des mesures. Fondée en 1991 afin de militer pour la reconnaissance du mouvement communautaire au sein des instances partenariales de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), cette coalition constitue présentement un lieu de représentation précieux pour les organismes concernés. C'est grâce à cet acteur collectif que les organismes d'insertion et de développement économique communautaire participent, au même titre que les patrons et les syndicats, aux discussions portant sur la question de l'emploi et du développement économique.

4. Les enjeux liés à l'institutionnalisation des relations entre l'économie sociale et le secteur public dans le champ de l'insertion et de la formation professionnelle

Le développement d'un volume croissant de pratiques d'insertion relevant des organismes du tiers secteur de l'économie sociale ne s'est pas fait sans provoquer quelques heurts en ce qui a trait aux façons de faire et aux finalités à atteindre. Au Québec comme ailleurs en Amérique du Nord, les organismes du tiers secteur dans le domaine de l'insertion veulent entrer en relation avec l'État et le secteur public sans pour autant perdre leur autonomie et leur identité. Ils veulent échapper à l'imposition de rapports de sous-traitance ou de tutelle qui tendent à les instrumentaliser sur le plan économique et politique (Austin, 2003; Sommerfeld et Reisch, 2003). À cet égard, les enjeux qui touchent les acteurs de l'économie sociale dans le domaine de l'insertion au travail ne sont pas très différents de ceux que nous avons documentés et analysés dans l'étude d'autres domaines de politiques sociales où l'État entre en dialogue avec l'économie sociale (Vaillancourt et Tremblay, 2002). Arrêtons-nous sur certains de ces enjeux reliés à l'activation de la politique de main-d'œuvre québécoise.

4.1 Partenariat ou tutelle ?

Dans un premier temps, il nous paraît évident que le passage d'un modèle d'intervention étatique à un modèle pluriel ouvert aux acteurs des communautés locales dans la prise en charge des services entraîne son lot de difficultés quotidiennes. Celles-ci relèvent directement de cette cohabitation conflictuelle qui traverse les relations qui s'instaurent entre les organismes de l'économie sociale et le dispositif étatique d'Emploi-Québec, chargé de rendre la politique opérationnelle. Les travaux des comités de réflexion, institués sous l'égide d'Emploi-Québec, témoignent parfois d'une forme d'emprise administrative tutélaire qui empêche de maximiser l'apport des organismes de l'économie sociale dans l'établissement des orientations et des résultats à atteindre (Saint-Martin, 2001; Robitaille, 2003; Rondot, 2004). Malgré les profondes transformations, l'imputabilité relève toujours d'une conception traditionnelle de reddition de comptes du bas vers le haut (*bottom-up*). À cet effet, Leclerc et Béland (2003) soutiennent que la

difficulté de concilier les exigences de l'imputabilité à l'implication de personnes non élues dans le développement entraîne un lot de questionnements relativement au partage des responsabilités entre les élus, la société civile et les communautés locales. Toutefois, ces nouvelles passerelles existent et ont permis de développer des pratiques novatrices là où, jadis, il n'y avait qu'un modèle d'intervention hégémonique pour répondre à des réalités plurielles. En effet, les nombreux comités consultatifs ainsi que les groupes de travail mis en place afin de faciliter les activités partenariales témoignent d'une volonté gouvernementale d'introduire au cœur de ses principes des pratiques consultatives qui influencent de façon significative l'adaptation des mesures et programmes ainsi que les conditions dans lesquelles elles sont réalisées.

4.2 La négociation des ententes et des modalités d'évaluation : un test délicat pour le partenariat entre l'État et l'économie sociale?

Lorsque les intervenants du secteur public et du tiers secteur se centrent sur la question des besoins des individus aidés (plutôt que sur leurs divergences en regard des pratiques et contextes d'intervention), la qualité des partenariats devient plus palpable. Il n'en demeure pas moins que ces épisodes de relation partenariale de qualité sont fragiles et entrecoupés de moments de fortes tensions, notamment lors des périodes de négociation des protocoles et ententes de services qui lient les organismes d'insertion relevant du tiers secteur au réseau d'Emploi-Québec. Ces indices de coopération conflictuelle apparaissent également dans les moments où il faut se préoccuper des indicateurs de performance. La plupart du temps, ces indicateurs tiennent peu compte de la qualité des services et de l'approche globale des organismes du tiers secteur. Au contraire, ils reposent essentiellement sur l'évaluation de la quantité de placements, de retours en formation et d'emplois créés (Robitaille, 2003).

4.3 Quelle forme de reconnaissance au chapitre de la prévention?

De façon plus générale, notons la difficulté de reconnaître stratégiquement le rôle et la valeur ajoutée des pratiques d'insertion sur le marché du travail relevant de l'économie sociale et cela, selon un horizon qui prend en compte les impacts à long terme. En ce sens, les pourparlers actuels entourant le rendement à court terme de ces initiatives socio-

économiques illustrent bien la nature des débats en cours. D'une part, le gouvernement reconnaît et planifie des économies découlant de l'action des organismes du tiers secteur, mais rarement au-delà d'un plan d'action triennal. De plus, les économies envisagées le sont souvent en fonction d'une vision réductrice de sorties de l'aide sociale plutôt qu'en fonction d'économies générées en regard des coûts liés à la non-utilisation des services étatiques (socio-sanitaires, judiciaires, scolaires, etc.) par effet de prévention. C'est ce qui explique en partie la pratique actuelle du financement par ententes de services (coûts forfaitaires) au détriment d'un financement pour la mission de base et l'autonomie de gestion qui avait été chèrement acquise par certains regroupements d'organismes communautaires.

4.4 Vers une démocratisation des services de main-d'œuvre ?

Quoiqu'il en soit, avec l'arrivée de telles pratiques relevant de l'économie sociale dans le domaine de l'insertion, les personnes les plus démunies (c'est-à-dire les utilisateurs des parcours d'insertion) peuvent avoir voix au chapitre dans une organisation de services qui, jadis, laissait peu de place à la libre décision ainsi qu'à la mise à contribution du potentiel citoyen des individus. De plus, l'addition de tels organismes dans la planification des services de main-d'œuvre permet une gestion participative qui admet que les travailleurs (c'est-à-dire les intervenants sociaux des organismes) peuvent également être reconnus pour leur savoirs et leurs connaissances des besoins spécifiques des usagers (Dumais, 2001a et 2001b; Leclerc, Filteau et Bourassa, 2002). L'implication des travailleurs devient, à cet égard, une autre source de démocratisation des services qui permet de les adapter aux réalités locales (Vaillancourt *et al.*, 2003; Vaillancourt, Aubry et Jetté, 2003 : chap. 1).

En outre, ce phénomène de démocratisation des services conteste l'organisation du travail des institutions du secteur public (c'est-à-dire dans les Centres locaux d'emploi). En effet, dans ces institutions publiques, en raison d'une tradition depuis longtemps établie dans les ministères s'occupant de l'aide sociale, l'organisation du travail est demeurée hautement tayloriste. Le syndicalisme qui prévaut dans les services publics de main-d'œuvre et de sécurité du revenu est demeuré très largement traditionnel, ce qui explique

que les relations développées par Emploi-Québec avec les ressources du tiers secteur ont été le plus souvent vues avec suspicion et, à l'occasion, dénoncées avec virulence.

On se retrouve alors dans une situation paradoxale où les intervenants des CLE sont contrôlés par leurs supérieurs hiérarchiques à l'intérieur d'une organisation pyramidale du travail, tandis que les usagers sont contrôlés à leur tour par le personnel des organismes publics à l'intérieur d'une organisation des services qui demeure providentialiste dans la mesure où elle ne laisse pas de place à la participation des utilisateurs de services (Vaillancourt *et al.*, 2004). Ce climat est néfaste pour la confiance que les agents d'aide à l'emploi œuvrant au sein des organismes publics devraient avoir envers leur employeur, Emploi-Québec. En effet, ils estiment que leur expérience, leur savoir-faire et l'efficacité de leurs pratiques ne sont pas exploités à leur juste valeur dans le développement des services (Leclerc, Filteau et Bourassa, 2002). Cet enjeu touche aussi les rapports de confiance ou de méfiance qui s'instaurent entre l'État et les organismes du tiers secteur. Même si ces organismes font de la place dans l'aménagement de leur vie démocratique à la participation des travailleurs et des usagers, ce qui comporte des retombées positives sur la qualité des services (Dumais, 2001a et 2001b; Vaillancourt, *et al.*, 2003; 2004), il n'en demeure pas moins que la difficulté des organismes de l'économie sociale d'avoir un mot à dire dans les décisions qui les concernent les enferme dans un rapport de sous-traitance qui tend à rétrécir leur productivité sociale et économique.

Les études menées au LAREPPS documentent les formes de gouvernance et les pratiques innovantes issues d'organismes de l'économie sociale œuvrant auprès des personnes exclues. En plus de générer des pratiques novatrices ayant un impact socioéconomique significatif, ces entreprises d'économie sociale actualisent une nouvelle forme d'apprentissage et d'exercice du travail (Mathieu *et al.*, 2001; Landry-LaRue, 2003a et 2003b). Ces initiatives sont cependant souvent soumises aux aléas des changements politiques et économiques. Toujours elles doivent réaffirmer leur mission et maintenir l'équilibre entre la finalité sociale et la finalité économique (Reuzé, Tremblay et Jetté, 2000; Dumais, 2001a; Guay, Corbeil et Descarries; 2002).

Conclusion

Au Québec, ces 20 dernières années, dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle, où jadis l'État avait une position hégémonique, l'économie sociale a réussi à se tailler une place importante. Elle a commencé par faire ses marques en se positionnant elle-même sur la première ligne d'intervention. Et cela, dès le début des années 1980. En effet, au sortir de la récession de 1981-1982, qui avait rapidement démontré les limites des dispositifs publics dans leur mission de développement de la main-d'œuvre en contexte de chômage élevé, les mouvements sociaux et des leaders du milieu se sont rapidement déployés dans des secteurs encore neufs pour eux, le développement économique et social, l'employabilité et l'insertion. Les organisations syndicales ont bâti des fonds d'investissements destinés à la création et au maintien de l'emploi (Fonds de solidarité-FTQ et Fondation-CSN.). Des territoires ont mis sur pied des Corporations de développement économique et communautaire (CDEC) et des Sociétés d'aide au développement communautaire (SADC). D'autres ont créé des services spécialisés de main-d'œuvre (SSMO). D'autres encore ont développé des clubs de recherche d'emploi (CRE) ou des Carrefour jeunesse-emploi (CJE). Enfin, sont nées les premières entreprises d'insertion (EI). Toutes ces initiatives ont en commun d'être issues du milieu, d'avoir une finalité sociale plutôt que lucrative, d'être conduites collectivement et démocratiquement en autonomie par rapport à l'État et de tabler sur la participation, la responsabilité et l'empowerment des individus et des groupes. Ces initiatives se déploient en mode d'économie sociale. C'est une contribution majeure au renouvellement des pratiques de première ligne.

L'économie sociale a aussi fait ses marques en se faisant reconnaître comme acteur dans le champ des pratiques de main-d'œuvre. Elle y est parvenu d'abord en regroupant ses initiatives (RQuODE, COCDMO et CEIQ); en cultivant ses alliances avec les mouvements sociaux (CSN, CSQ, FTQ, FFQ, FRAPRU, FCPASQ, Collectif pour un Québec sans pauvreté, etc.); en se donnant des capacités de conduire des débats publics (Chantier de l'économie sociale) et d'entrer en interaction avec les dispositifs publics et de négocier avec eux (SQDM, devenu Emploi-Québec, CPMT, CRPMT, CLE). Le

tournant historique a été le Sommet sur l'Économie et l'Emploi, de 1996, où, pour la première fois, la société civile et sa composante de l'économie sociale siégeaient à la table à l'égal des autres acteurs : les syndicats, le patronat et les pouvoirs publics. C'est ainsi que l'économie sociale a été pleinement reconnue.

L'économie sociale a également fait ses marques en contribuant à la décision de l'État québécois de réorganiser ses structures de soutien au développement économique et social sur le plan régional (CRD, CLD), de telle manière qu'elles soient davantage partenariales, que l'économie sociale soit prise en compte et que ses acteurs soient mis à contribution au même titre que les autres dans l'élaboration des plans de développement (PLACÉE).

Enfin, en regard des pratiques, l'économie sociale a fait ses marques en développant des approches qui lui sont propres. Ses interventions sont habituellement plus larges, davantage collectives, plus régulièrement en amont des problèmes et essentiellement centrées sur l'*empowerment* des individus et des groupes. L'économie sociale a ébranlé le caractère hégémonique d'une approche étatique plutôt curative, centralisée et bureaucratisée. Dans les faits, elle a imposé la pluralité des pratiques. Ce faisant, elle a fait se remettre en question les pratiques dominantes. Au point où ont été reconnues la pertinence et l'efficacité des approches neuves des organismes de l'économie sociale par l'attribution d'une place dans le plan global d'intervention.

Rien de cela n'est allé et ne va encore sans difficulté. Des enjeux majeurs demeurent toujours d'une grande actualité. Dans un rapport de forces inégal à l'État, comment se prémunir d'une érosion de son autonomie? Comment se mettre à l'abri des tentatives d'instrumentalisation ou de sous-traitance? Devant la volonté légitime de l'État de se faire rendre des comptes sur les sommes qu'il rend disponibles aux organismes de l'économie sociale, comment comptabiliser les gains liés à leur pratique originale? En matière de prévention, notamment? Comment les dispositifs publics pourraient intégrer les innovations développées dans les organismes de l'économie sociale? En se démocratisant davantage par une plus grande place accordée aux usagers, à la communauté et à leurs propres salariés?

Jamais, les organismes de l'économie sociale ne se présentent en alternative aux dispositifs publics. Au contraire, la pratique a voulu qu'ils soient eux-mêmes des incubateurs de dispositifs publics (CLSC, cliniques d'aide juridique, etc.). Aujourd'hui, ils souhaitent voir l'État intégrer dans ses pratiques des caractéristiques des leurs et considérer les leurs comme des composantes des politiques publiques. L'universalisation de la politique des services de garde sous le mode des Centres de la petite enfance, en pérennisant leur statut de coopérative ou d'OSBL, illustre, en la comblant, cette attente.

En cette période de changements politiques, quel sort sera réservé aux innovations portées par l'économie sociale? Une gouvernance néolibérale voudra-t-elle tout instrumentaliser ou transformer ces champs en autant d'occasions d'affaires pour le secteur privé? L'heure est à la vigilance active.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOGBA, Y. (2000). *Insertion des jeunes, organisation communautaire et société : l'expérience fondatrice des Carrefours jeunesse-emploi*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales », 151 p.
- AUSTIN, M. J. (2003). « The changing relationship between nonprofit organizations and public social service agencies in the era of welfare reform », *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 32, no 1, March 2003, 97-114.
- BOURQUE, Gilles L. (2000). *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales », 235 p.
- CENTRE DE RECHERCHE SUR LES INNOVATIONS SOCIALES DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE, LES ENTREPRISES ET LES SYNDICATS (CRISES) (2000). *Un cas exemplaire de nouvelle gouvernance. Fonds de solidarité FTQ*, Montréal, Québec, avril 2000, 107 p.
- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (1996). *Osons la solidarité*. Rapport du groupe de travail sur l'économie sociale, Montréal, Chantier de l'économie sociale, octobre, 63 p.
- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (2000), *Économie sociale et évaluation : état du dossier au Québec*, document présenté au Forum sur l'innovation sociale de l'OCDE, 32 p.
- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (2001). *De nouveau nous osons...*, document de positionnement stratégique, Montréal, Chantier de l'économie sociale, janvier, 30 p.
- COMEAU, Y, L. FAVREAU, B. LÉVESQUE et M. MENDELL. (2001) *Emploi, économie sociale, développement local : les nouvelles filières*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales », 302 p.
- COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE (CSMO) (2000). *Les premiers résultats de la plus vaste étude statistique jamais réalisée sur l'action communautaire et l'économie social*, s.l., (novembre), 5 p .
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE (CSBE). (1996) *L'harmonisation des politiques de lutte contre l'exclusion*, Québec, Gouvernement du Québec, 79 p.
- DUFOUR, P., BOISMENU, G. et A. NOËL (2003). *L'aide au conditionnel. La contrepartie dans les mesures envers les personnes sans emploi en Europe et en Amérique du Nord*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

- DUMAIS, L. (2001a). *Accès-Cible (S.M.T.) : Monographie d'un organisme d'aide à l'insertion pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale*, Montréal, UQÀM, Cahiers du LAREPPS no 01-06, 71 p.
- DUMAIS, L. (2001b). *Parcours d'insertion d'usagers d'Accès-Cible (S.M.T.) et effets sur leur santé mentale : une analyse de cinq récits de vie*, Montréal, UQÀM, Cahiers du LAREPPS no 01-03, 49 p.
- EMPLOI-QUÉBEC (2000). *Rapport détaillé du Groupe de travail en matière de recours aux ressources externes*, Québec, Gouvernement du Québec, 28 p.
- FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE (1996). *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales », 230 p.
- FAVREAU, L. (2000). *Décentralisation du service public de l'emploi et initiatives locales : l'expérience québécoise*, Montréal, cahiers du CRISES coproduit avec la CRDC, no 0001, janvier, no 0001, 33 p.
- GUAY, D., CORBEIL, C. et F. DESCARRIES (2002). *La Gaillarde : Monographie d'une entreprise d'économie sociale dans le champs de la réinsertion sociale*, Montréal, UQÀM, Cahiers du LAREPPS no 02-02, 54 p.
- GORLICK, C. et G. BRETHOUR (1998). *Programme de transition de l'assistance sociale au marché du travail au Canada*, Document d'étude, Ottawa, Conseil Canadien de développement social, 21 p.
- KEARNEY, Muriel. (2003) *Insertion socio-économique, entrepreneuriat social et développement local dans deux projets d'économie sociale de La Croisée de Longueuil : La Petite cuillère et Le jardin collectif*, Montréal, UQÀM, Cahiers du LAREPPS no 03-09, 66 p. + annexes.
- LANDRY-LARUE, C. (sous la dir. de VAILLANCOURT, Y. et L. TREMBLAY) (2003a). *Le fil d'Ariane : une entreprise d'insertion par l'art*, Montréal, UQÀM, cahiers du LAREPPS no 03-02, 58 p.
- LANDRY-LARUE, C. (sous la dir. de VAILLANCOURT, Y. et L. TREMBLAY) (2003b). *Action Main-d'œuvre Montréal*, version préliminaire, Montréal, LAREPPS/UQAM, 60 p.
- LECLERC, Y. et C. BÉLAND (2003). *La voie citoyenne. Pour renouveler le modèle québécois*, Outremont, Éd. Plurimédia, coll. « Économie et humanisme », 298 p.

- LECLERC, C., FILTEAU O. et B. BOURASSA (2002). *Œuvrer et manœuvrer : les savoirs d'expérience développés dans les centres locaux d'emploi*, Sainte-Foy, Université Laval, Cahiers du CRIEVAT, 78 p.
- LÉVESQUE, B., Gilles L. BOURQUE et Y. VAILLANCOURT (1999). « Trois positions dans le débat sur le modèle québécois ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, no 2, 1-10.
- MATHIEU, R., Van Schendel, V., TREMBLAY, D-G., JETTÉ, C., DUMAIS, L. et P-Y. CRÉMIEUX (2001). *L'impact socio-économique des organismes communautaires et du secteur de l'économie sociale dans quatre arrondissements de la Ville de Montréal*, Rapport final, Montréal, Cahiers du LAREPPS /services aux collectivités-UQÀM/TELUQ, no 01-05, 144 p.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU (MSR) (1996). *Réforme de la sécurité du revenu. Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*, Document de consultation, Québec, Gouvernement du Québec, 95 p.
- MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MSS) (1999). *Jeunes et aide sociale*, Québec, Gouvernement du Québec, 5 p.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MESS) (2002). *Rapport annuel de gestion 2001-2002: Emploi-Québec*, Gouvernement du Québec, 56 p.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES (MAI) (1997). *Entente de principe Canada-Québec relative au marché du travail*, Québec, Gouvernement du Québec, 21 avril 1997, 15 p.
- NÖEL, A. (2002). « Une loi contre la pauvreté: la nouvelle approche québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », *Lien social et Politiques-RIAC*, no 48, 103-114.
- NOËL, A. (2003). « Power and Purpose in Intergovernmental Relations », in Fortin, S., Noël, A. et F. St-Hilaire (sous la dir. de), *Forging the Canadian Social Union: SUFA and Beyond*, Montréal, Institute for Research on Public Policy (IRPP), 47-68.
- QUARTER, J., MOOK, L. et B. J. RICHMOND (2003). *What Counts. Social Accounting for Nonprofits and Cooperatives*, Upper Saddle River, New Jersey, 239 p.
- REUZÉ, A-S., L. TREMBLAY et C. JETTÉ (2000). *Plumeau, chiffon et compagnie : monographie d'une entreprise d'économie sociale en aide domestique*, Montréal, UQÀM, Cahiers du LAREPPS no 00-05, 77 p.

- ROBITAILLE, M (2003). *Les enjeux du partenariat en employabilité au Québec*, Allocution présentée dans le cadre du colloque « Un véritable partenariat en employabilité est-il possible? », organisé par l'ARUC en économie sociale, Montréal, 30 septembre et 1^{er} octobre 2003, version préliminaire, 6 p.
- RONDOT, S. (sous la dir. de M. ROBITAILLE) (2004). *Un véritable partenariat en employabilité est-il possible?*, actes du colloque à l'hôtel Wyndham, Montréal, 30 septembre et 1^{er} octobre 2003, Cahiers de l'ARUC no T-01-2004, 89 p.
- SAINT-MARTIN, D. (2001). « Guichet unique et reconfiguration des réseaux de politiques publiques : le cas d'Emploi-Québec », *Politique et Sociétés*, vol. 20, no 3-4, 117-139
- SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (SACA) (2002). *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire. Édition 2001-2002*, Gouvernement du Québec, octobre 2002, 52 p.
- SOMMERFELD, D. et M. REISCH (2003). « Unintended Consequences : The Impact of Welfare Reform in the United States on NGOs », *Voluntas : International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, vol. 14, no 33, September 2003, 299-320.
- SPEAR, R., DEFOURNY, J., FAVREAU, L. et J.-L. LAVILLE (2001). *Tackling Social Exclusion in Europe. The Contribution of the Social Economy*, Aldershot, Burlington USA, Singapore et Sydney, Ashgate, 359 p.
- STOCKER, G (1998). « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *Revue internationale des sciences sociales*, UNESCO, mars 1998, no 155, 19-30.
- VAILLANCOURT, Y. (2003). «The Quebec Model in Social Policy and Its Interface with Canada's Social Union», in Fortin, S., Noël, A. et F. St-Hilaire, (sous la dir. de) , *Forging the Canadian Social Union : SUFA and Beyond*, Montréal, Institute for Research on Public Policy (IRPP), 157-195.
- VAILLANCOURT, Y., AUBRY, F. et C. JETTÉ (sous la dir. de) (2003). *L'économie sociale dans les services à domicile*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques », 341 p.
- VAILLANCOURT, Y. et J.-L. LAVILLE (1998). « Les rapports entre associations et État : un enjeu politique », revue du MAUSS, no 11, Paris, La Découverte, 119-136.
- VAILLANCOURT, Y. et L. TREMBLAY. (sous la dir. de) (2002). *Social economy, Health and welfare in four canadian provinces*, Halifax, Fernwood Publishing, 174 p.

VAILLANCOURT, Y., AUBRY, F., TREMBLAY, L., KEARNEY, M et L. THÉRIAULT (2003). *Social Policy as a Determinant of Health and Well-being: Lessons from Quebec on the Contributions of the Social Economy*, SPR Occasional Papers, no 18, Social Policy Unit, University of Regina, september 2003, 24 p.

VAILLANCOURT, Y., AUBRY, F., KEARNEY, M., THÉRIAULT, L. et L. TREMBLAY (2004). "The Contribution of the Social Economy Toward Healthy Social Policy Reforms inn Canada: A Quebec Viewpoint", in RAPHAEL, D. (sous la dir. de), *Social Determinants of Health: Canadian Perspective*, Toronto, Canadian Scholars' Press.

ANNEXE A

Portrait institutionnel pour la mise en œuvre de la Politique active du marché du travail (PAMT) au Québec (1997)

NIVEAU NATIONAL		
Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)	<p>Instance nationale où les principaux partenaires du marché du travail se concertent en vue principalement de participer à la définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des politiques d'emploi et de main-d'œuvre; - des objectifs et des stratégies concernant le marché du travail. <p>Les partenaires sont également impliqués dans la gestion des services, la révision des mesures et programmes de main-d'œuvre ainsi que dans la préparation du plan d'action annuel d'Emploi-Québec.</p>	<p>Composition de la CPMT:</p> <p>le ministre de l'emploi; 2 sous-ministres; 6 représentants des associations de salariés; 6 représentants des entreprises; 2 représentants du milieu communautaire; 3 représentants du milieu de l'enseignement; 4 membres ministériels d'office (sans droit de vote).</p>

NIVEAU RÉGIONAL		
Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT)	<p>Les conseils régionaux analysent les problèmes de chacune des régions et recommandent à la Commission des partenaires du marché du travail des <i>plans d'action concertés pour l'économie et l'emploi</i> (PLACÉE) qui prennent en compte les besoins locaux. Ils sont aussi responsables de l'adaptation des mesures et services d'Emploi-Québec aux particularités de leur région respective.</p>	<p>Composition des CRPMT : (similaire à l'instance nationale)</p> <p>6 représentants des entreprises; 6 représentants de la main-d'œuvre; 4 représentants des réseaux d'éducation; 2 représentants des organismes communautaires; le directeur régional d'Emploi-Québec; 3 représentants d'autres ministères (sans droit de vote).</p>

NIVEAU LOCAL			
Corporation de développement économique communautaire (CDEC)	Amélioration du milieu et du cadre de vie par : <ul style="list-style-type: none"> - la création et maintien d'emploi; - le développement de la main-d'œuvre; - le soutien à l'entrepreneurship privé et social; - le support à la réalisation de projets; - les initiatives de revitalisation du territoire. 	17 CDEC sur le territoire québécois, dont 11 dans la grande région de Montréal.	1984: l'initiative issue du mouvement communautaire voit le jour à Montréal.
Centre local de développement (CLD)* (*financés à 70 % par Québec et 30 % par les municipalités)	Les CLD ont pour mission la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux dans une démarche commune tournée vers l'action en vue de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois sur son territoire dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement et la communauté locale. Les CLD gèrent l'attribution des subventions aux entreprises d'économie sociale des localités et sont chapeautés par des Conseils Régionaux de développement (CRD).	Au nombre de 119, selon l'Association des CLD du Québec (ACLDQ, 2003). Les CLD sont formés de conseils d'administration où siègent divers représentants de la communauté.	Mise en place du réseau dès 1997; Budget de 43 M \$ pour 1998-1999 auxquels s'ajoutent 40 M \$ issus des municipalités (Comeau <i>et al.</i> , 2001, p.102). Pour 2002-2003, le budget total était établi à 130 M \$.
Centre local d'emploi (CLE)	Dispositif administratif étatique conçu pour la prestation de services intégrés à l'emploi pour les individus (mesures de l'assurance-emploi, sécurité du revenu) ainsi que pour les entreprises.	150 établissements liés à 17 directions régionales.	Mise en place du réseau en 1997.

<p>Société d'aide au développement des collectivités (SADC)*</p> <p>* dispositif financé par le gouvernement fédéral</p>	<p>OSBL offrant des services d'aide et d'accompagnement pour tout ce qui touche le développement des milieux par l'intermédiaire de trois programmes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - financement d'entreprises (fonds d'investissement); - stratégie jeunesse; - programme d'accès communautaire. <p>(Comeau <i>et al.</i>, 2001)</p>	<p>Le Programme national de développement des collectivités (PDC) soutien financièrement :</p> <p>57 SADC, en régions rurales;</p> <p>9 Centre d'aide aux entreprises (CAE) en zone péri-urbaines;</p> <p>14 CDEC dans les zones urbaines défavorisées.</p>	<p>Nés en 1995, à la suite de la réorganisation des Centres d'aide aux entreprises (CAE) et des Comités d'aide au développement des collectivités (CADC).</p> <p>Fond d'investissement établi à hauteur de 140 M \$</p> <p>1,3 M \$ pour un fond jeunesse (Comeau <i>et al.</i>, 2001, p.97)</p>
---	--	---	--

ANNEXE B

Principales formes de contribution de l'économie sociale dans le champ de l'insertion scioprofessionnelle au Québec

1. Insertion socioprofessionnelle et développement de l'employabilité

Services spécialisés de main-d'œuvre (SSMO)			
<p>Objectif : Offrir aux personnes handicapées, aux jeunes en difficulté et aux personnes immigrantes des services adaptés et personnalisés dans le but de développer leur employabilité et leur autonomie personnelle pour intégrer le marché du travail, dans un emploi valorisant et adapté à leur besoin, d'effectuer un retour aux études ou une mesure d'insertion.</p>	<p>33 SSMO et multiples points de services dans les régions.</p>	<p>1983 : début des activités des Services externes de main-d'œuvre (SEMO) au Québec.</p>	<p>Leur budget total s'établissait à 5,5 M \$ en 1997 (Comeau <i>et al.</i>, 2001).</p>
Carrefour jeunesse emploi (CJE)			
<p>Les CJE ont pour mission d'offrir des services d'orientation scolaire et professionnelle, d'aide à la recherche d'emploi et d'accompagnement aux jeunes adultes âgés entre 16 et 35 ans afin de faciliter leur insertion socioprofessionnelle.</p>	<p>106 CJE en 2003, présents dans toutes les régions du Québec incluant celle du Grand Nord.</p>	<p>1983 : expérience initiale issue de l'Outaouais par un CCJE (Assogba, 2000). 1995 : institutionnalisation et expansion. 1997 : fondation du Réseau des CJE.</p>	<p>Financement de base 2001-2002: 33 M \$. Fonds jeunesse Québec (2002-2004) : 5 M \$.</p>
Club de recherche d'emploi (CRE)			
<p>Les CRE ont pour mission de lutter contre l'exclusion sociale en offrant un soutien et une aide assistée de façon à ce que la clientèle sans-emploi intègre le plus rapidement possible le marché du travail.</p>	<p>48 clubs de recherche d'emploi au total</p>	<p>1984 : Ouverture des premiers clubs par l'intermédiaire d'une initiative de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.</p>	

Entreprises d'insertion (EI)			
<p>Mission d'intégration professionnelle et sociale de personnes en situation d'exclusion, en fonction de sept critères de reconnaissance :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. mission d'insertion sociale ; 2. caractéristiques des participants en difficulté ; 3. entreprise véritable ; 4. statut de salarié aux travailleurs en formation; 5. accompagnement personnalisé ; 6. formation globale (personnelle, sociale et technique) ; 7. partenariat avec les acteurs du milieu. 	<p>38 membres du Collectif des entreprises d'insertion (CEIQ) dont 20 uniquement à Montréal.</p>	<p>1982 : apparition des premières expérimentations isolées, concentrées dans la région montréalaise;</p> <p>1996 : fondation du CEIQ.</p>	<p>Plus de 18 M \$ de revenus autogénérés annuellement par la vente de produits et services aux clients, aux entreprises ainsi qu'aux consommateurs.</p>
Organismes de développement de l'employabilité (RQuODE)			
<p>RQuODE se donne pour mission de favoriser l'intégration au travail des personnes éprouvant des difficultés sur le plan de l'emploi.</p>	<p>46 organismes membres.</p>	<p>1970 : émergence d'initiatives;</p> <p>1987 : fondation du regroupement.</p>	

2. Promotion et défense de droits

Collectif pour un Québec sans pauvreté		
Initialement formé afin de mettre sur pied une proposition de loi pour éliminer la pauvreté.	Regroupe 22 organisations nationales dont les centrales syndicales, le milieu coopératif, communautaire, religieux et étudiant.	1997 : début des discussions sur la proposition de loi-cadre formulée par le Collectif; 2002 : adoption de la loi 112, loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
Coalition des organismes communautaires en développement de la main-d'œuvre (COCDMO)		
La COCDMO vise la pleine reconnaissance du droit à la formation et du droit au travail pour toutes et tous, dans un principe d'équité entre les hommes et les femmes. L'action de la coalition repose sur les objectifs suivants : - <i>assurer un accès libre et volontaire aux programmes;</i> - <i>assurer une place équitable aux populations marginalisées;</i> - <i>assurer le développement des collectivités et l'accompagnement du cheminement des personnes;</i> - <i>assurer la reconnaissance des organismes communautaires comme partenaires à part entière et autonomes dans le développement de la main-d'œuvre.</i>	19 groupes et regroupements membres.	Fondée en 1991 afin de voir à l'attribution d'un bloc de sièges aux organismes communautaires sur les instances régionales et nationales de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM). La SQDM, qui deviendra Emploi-Québec, maintiendra la participation des représentants de la COCDMO à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).
Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)		
Le FCPASQ fait la promotion des intérêts des personnes assistées sociales et voit à la défense de leurs droits collectifs et individuels.	Une trentaine d'organismes locaux et régionaux.	Défense de droits des prestataires depuis 1977.

Fédération des femmes du Québec (FFQ)			
La FFQ travaille solidairement, et dans une perspective féministe, à l'accès des femmes à l'égalité, à l'équité, à la dignité et à la justice sociale dans tous les domaines. Ses objectifs généraux consistent à promouvoir et à défendre les intérêts et les droits des femmes en assumant un rôle de critique, de concertation et de pression.	160 membres associatifs; 860 membres individuelles.		1966 : la FFQ voit le jour; 1995 : Marche « Du pain et des roses »; 2000 : Marche mondiale des femmes.
Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)			
Le FRAPRU lutte pour le développement du logement social.	24 organismes nationaux, régionaux et locaux actifs dans toutes les régions du Québec.	Intervient depuis 1978 pour la défense et l'amélioration des conditions de logement et de vie de la population à faible revenu.	Aujourd'hui, plus de 62 000 logements HLM (habitations à loyer modique) et 23 000 logements coopératifs ainsi que des milliers d'autres logements gérés par des organismes sans but lucratif.